

## Financer votre permis de conduire :



Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

**LE PERMIS 1€/JOUR :** Est un prêt mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans (révolus) à financer leur préparation au permis de conduire de façon traditionnelle ou par l'Apprentissage Anticipé (AAC).

Il peut se faire également pour les catégories A1 et A2.

**LE COMPTE CPF :** Pour qui ? Tous les salariés et demandeurs d'emplois ayant acquis des heures au titre du « Compte Personnel de Formation », le permis de conduire B étant désormais une formation éligible.

**CONTRAT TOP3 :** Celui-ci vous permet de régler en quatre fois.

Vous effectuez un premier règlement en carte bancaire, puis vous êtes prélevé tous les mois du montant restant (ex : un règlement de 650€, vous faites un premier règlement de 80€ puis sur les 3 mois qui suivent, vous serez prélevé d'un montant de 190€).

**CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE COMPTE :** Une aide de 500€ versée par le Conseil Régional vous permet de financer en partie votre permis de conduire. Cette aide est destinée aux jeunes de 15 à 25 ans révolus en contrepartie de 15h de bénévolat effectué dans une association.